

son maintien. Beaucoup d'entre nous ici à la Chambre sont familiers avec la mort. Un grand nombre ont servi dans les guerres ou à d'autres titres où la mort n'était pas une inconnue. Ils ont appris à vivre avec elle, à l'accepter. Si nous étions convaincus que l'imposition de la peine de mort pour certains crimes, en ce pays, pouvait épargner des vies, personne, je pense, ne se ferait scrupule de la retenir.

Je suis toutefois convaincu, d'après les preuves que j'ai vues, que la peine de mort n'atteint pas cette fin, qu'elle ne protège pas la victime contre ceux qui l'attaquent. Si je croyais que la justice que demande cette dame pouvait être rendue par le maintien de la peine de mort, je maintiendrais cette peine. Mais il faut nous demander si l'enlèvement de la vie de ceux qui commettraient des meurtres constitue vraiment de la justice, si l'homme ivre qui tue avec sa voiture est coupable, si l'enfant est moins mort, si le crime est moins prémédité.

Je suis persuadé que si tous les députés qui, comme moi, favorisent l'abolition de la peine capitale, étaient d'avis que le criminel stupide, décrit dans cette lettre, comprenait ce qu'est la peine capitale, était en mesure de raisonner sainement avant de commettre son crime, et que la peine de mort pouvait exercer un effet préventif sur lui à ce moment précis, je dirais alors qu'il faut maintenir la peine capitale. Apparemment, ce n'est pas le cas. Nous avons entendu les propos de personnes qui ont parlé à des criminels en prison. Ces derniers leur ont avoué qu'au moment de commettre un crime, ils ne songeaient nullement à être pris ni à payer le prix de leur forfait. Je ne suis pas pour une société vengeresse, mais même si la société devait se venger pour ressusciter une vie ou en sauver une autre, il appartiendrait à la société, à mon avis, de prendre cette décision. Peut-être notre civilisation a-t-elle connu un temps où la société a dû, pour préserver la paix, recourir à de tels moyens. Dans l'état actuel des choses, je ne sache pas que le maintien de la peine capitale puisse sauver une vie dans notre civilisation.

Non seulement la peine capitale n'atteint pas le but qu'elle est censée atteindre, selon moi, mais sa seule présence est de nature à susciter de nouveaux meurtres, car la société, sous l'effet du choc et de l'horreur, érige le meurtre en cérémonial et prétend que justice est faite, que la société se trouve protégée. Il n'en est rien. Nous ne pouvons nous dérober à la tâche qui s'impose, c'est-à-dire chercher à découvrir les malades et les meurtriers en puissance avant qu'ils commettent un crime. C'est la seule façon de réduire

le nombre de morts, de meurtres et d'attaques de la part de déséquilibrés. Nous nous devons de rééduquer ceux que nous libérons de la détention, qui purgent des sentences en tant que toxicomanes et misanthropes. Nous devons nous assurer, quel que soit le crime qui a abouti à leur détention, qu'ils sont prêts à affronter la société au moment de leur libération. Bon nombre de détenus qui sortent des prisons ne se sont pas amendés, ne sont pas prêts à réintégrer leur place dans la société, mais représentent virtuellement un danger pour tous ceux qui se trouveront sur leur chemin.

• (8.20 p.m.)

Notre société et nos prisons constituent fréquemment un milieu de culture pour le renouvellement de la violence et du meurtre. A moins que nous n'attaquions ce problème à la source, les enfants continueront à mourir malgré toutes les condamnations à la potence. Il en coûte cher de prévenir le crime et de guérir les maladies. C'est peut-être une des raisons qui nous ont empêchés d'agir. C'est peut-être une des raisons qui nous ont poussés à choisir la voie facile et bon marché en pendant tout simplement quelques personnes pour donner à nos consciences la certitude que la justice avait été rendue ou que nous avions œuvré au sein de notre société.

Le préopinant nous a expliqué pourquoi les voleurs de chevaux étaient pendus. Les chevaux étant protégés, on ne volerait pas de chevaux, a-t-il dit, en quelque sorte. Nous ne pendons plus les gens pour les vols de chevaux; et on ne vole pas tellement de chevaux, même dans l'Ouest, où il y en a encore un bon nombre. C'est que les temps ont changé et n'exigent plus de pareilles peines pour ce genre de délit.

Au temps où le peuple manquait de pain, parce que la société ne pouvait en fournir à tout le monde, un enfant de 12 ans a été pendu pour avoir volé un pain. Nous n'avons plus à agir ainsi maintenant. Le peuple a du pain. Mais le remède n'était pas de pendre l'enfant; le remède était de donner du pain à tout le monde.

Lorsque la société ne pouvait porter le poids des faibles, elle les exposait sur la montagne, comme cela se faisait couramment à Sparte. C'était la solution qu'elle avait trouvée. Nous sommes devenus trop humains pour tolérer de pareils procédés. De nos jours, nous acceptons les faibles—nous ne les exposons plus sur la montagne. La société se charge d'eux.

Comme l'ont dit plusieurs députés avant moi, lorsque la société ne pouvait nourrir ses vieillards, elle les laissait mourir sur le bord du chemin. Ce n'était pas là une forme